

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil,
le 15 octobre 2021 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :**

Étaient présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Était absent :

Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5

Assiste également à la séance: madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Approbation du procès-verbal :**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021**
- 3- Administration générale**
 - 3.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**
 - 3.2 Embauche directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe**
 - 3.3 Autorisation de signature – Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe**
 - 3.4 Nomination maire suppléant**
 - 3.5 Autorisation de signature – Maire suppléant**
 - 3.6 Fédération québécoise des municipalités - Renouvellement de l'adhésion 2022**
 - 3.7 PG Solutions - Contrat d'entretien et soutien 2022**
 - 3.8 Remboursement au propriétaire du 120, rang de la Rivière-Bayonne Nord**
 - 3.9 Bélanger Sauvé, avocats – Entente forfaitaire 2022 – Cour municipale**
 - 3.10 Annulation de la résolution numéro 2021.08.137 – Achat d'une parcelle de terrain – Aire de repos du pont Grandchamp**
 - 3.11 Achat parcelle de terrain – Aire de repos du pont Grandchamp**
 - 3.12 Annulation de la résolution numéro 2021.04.053 – Vente de terrain – Les Huiles Berthier – modification de prix**
 - 3.13 Vente de terrain – Les Huiles Berthier – modification de prix**
 - 3.14 Séance extraordinaire du budget 2022**
- 4. Trésorerie**
 - 4.1 Approbation des comptes payés et à payer**
 - 4.2 DCA comptable – Audit préliminaire et audit annuel**
- 5. Travaux publics**
 - 5.1 Embauche journalier à la voirie – Mathieu Beauparlant**
 - 5.2 Offre de service d'abat-poussière pour 2022**

6. **Hygiène du milieu**
7. **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Dérogation mineure – 125, avenue Bellerive
8. **Sécurité publique et service incendie**
9. **Loisirs et culture**
 - 9.1 - Remerciement
10. **Autres(s) sujet(s)**
 - 10.1 – Infotech – Contrat
 - 10.2 Commission de protection du territoire agricole du Québec – Résolution d'appui dossier 2900-46-5878
 - 10.3 Membres de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier
 - 10.4 Calendrier des séances ordinaires 2022
 - 10.5 Nordikeau – renouvellement offre de service
11. **Période de questions**
12. **Clôture et levée de l'assemblée**

Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 20h02 et déclare la séance ouverte.

2021.11.181 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller René Darveau
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

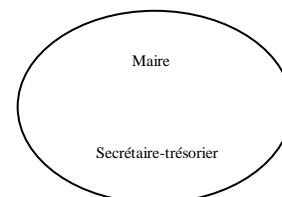
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations suivantes sont déposées, à savoir :

Monsieur le maire : Robert Pufahl

Messieurs les conseillers : Alain Laferrière
René Darveau
Gaétan Bayeur
Guy Burelle
Guy Cloutier



La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que six (6) membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

2021.11.182 Embauche directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU L'appel de candidatures pour le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier (ère) adjoint(e) ;

ATTENDU Les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

De nommer Madame Marylène Fortin au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe rétroactivement au 1er novembre 2021, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail.

De mandater le maire, Monsieur Robert Pufahl, à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de travail

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.183 Autorisation de signature – Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT L'engagement de madame Marylène Fortin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'autoriser madame Fortin à signer les chèques, les effets bancaires et tous documents relatifs à sa fonction en cas de remplacement de madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller René Darveau
Et résolu :

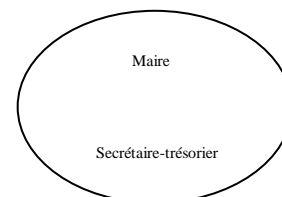
Que madame Marylène Fortin soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents, chèques, effets bancaires, lettres et certificats relatifs à sa fonction, et ce, en remplacement de madame Marie-Pier Aubuchon.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.184 Nomination maire suppléant

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet de « nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »

ATTENDU QUE l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que « tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier;



ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de pallier à une éventuelle absence ou incapacité du maire ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire nommer un maire suppléant ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Guy Cloutier

Et résolu :

Que le conseil municipal procède à la nomination de Monsieur Guy Burelle au poste de maire suppléant.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.185 Autorisation de signature – Maire suppléant

CONSIDÉRANT L'engagement de Monsieur Guy Burelle à titre de maire suppléant;

CONSIDÉRANT l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que « tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur Guy Burelle à signer les chèques, les effets bancaires et tous documents relatifs à sa fonction en cas de remplacement de Monsieur Robert Pufahl, maire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Guy Cloutier

Et résolu :

Que Monsieur Guy Burelle soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents, chèques, effets bancaires, lettres et certificats relatifs à sa fonction, et ce, en remplacement de Monsieur Robert Pufahl, maire.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.186 Fédération québécoise des Municipalités – Renouvellement de l'adhésion 2022

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le renouvellement de l'adhésion à la fédération québécoise des municipalités pour l'année 2022 au coût de 3 074.33\$, taxes incluses.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.187 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien 2022

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le renouvellement du contrat d'entretien et soutien de PG Solutions pour l'année 2022 au coût de 10 235.07\$, taxes incluses.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.188 Remboursement au propriétaire du 120, rang de la Rivière-Bayonne Nord

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la responsabilité et autorise le remboursement de 908.30\$, concernant la facture de réparation du mât électrique de la maison se situant au 120, rang de la Rivière-Bayonne Nord.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.189 Bélanger Sauvé, avocats – Entente forfaitaire 2022 – Cour municipale

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus ;

Il est proposé par le conseiller René Darveau
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;

- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 750,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.190 Annulation de la résolution numéro 2021.08.137 – Achat d'une parcelle de terrain aire de repos du pont Grandchamp

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier annule la résolution numéro 2021.08.137 concernant l'achat d'une parcelle de terrain pour l'agrandissement de l'aire de repos du pont Grandchamp.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.191 Achat d'une parcelle de terrain - Aire de repos du pont Grandchamp

- | | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | Le conseil municipal souhaite acquérir le lot numéro 6 437 059 afin d'agrandir l'aire de repos du pont Grandchamp; |
| CONSIDÉRANT QUE | Le conseil municipal a fait une offre au propriétaire Monsieur Éric Hélie au montant de 3,940.00\$; |
| CONSIDÉRANT QUE | Le propriétaire a accepté de vendre cette partie de terrain à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier ; |

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Me Madly Laporte, notaire à procéder à l'acte notarié de cet achat.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise Monsieur Robert Pufahl, maire et Madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à cet achat.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.192 Annulation de la résolution numéro 2021.04.053 – vente de terrain – les Huiles Berthier – modification de prix

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier annule la résolution numéro 2021.04.053 concernant la vente d'une partie de terrain adjacent au matricule 2705 87 2134.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.193 Vente de terrain – les Huiles Berthier – modification de prix

CONSIDÉRANT QUE L'arpentage du terrain adjacent au matricule 2705 87 2134 a été fait en tenant compte de l'emprise municipale à respecter;

CONSIDÉRANT QUE La superficie du terrain est passée de 831.19 mètres carrés à 620.1 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier avait adopté la résolution numéro 2021.02.027 en fonction d'une superficie de 831.19 mètres carrés ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier offre sans garantie légale à la compagnie Les Huiles Berthier une partie de terrain adjacent au matricule 2705 87 2134, d'une superficie de 620.10 mètres carrés au montant de 22 348.40\$.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise Monsieur Robert Pufahl, maire et Madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à cet achat.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.194 Séance extraordinaire du budget 2022

Il est proposé par le conseiller René Darveau
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

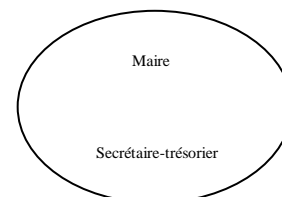
Que la séance extraordinaire du budget 2022 soit tenue le 13 décembre 2021 à 18h30 au lieu ordinaire des séances du conseil soit au 400 rang de la Rivière Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.195 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle



Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'octobre 2021 étant les numéros de déboursés suivants : 105 à 122, inclusivement et ce, pour un montant total de 22 329.92\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : fichiers 73 à 106 et chèque numéro 6029 à 6031 inclusivement et ce, pour un montant de 106 549.37\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois d'octobre 2021 étant les chèques numéros 500133 à 500168 inclusivement et ce, pour un montant de 33 353.56\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.196 Mandat d'audit pour l'exercice financier 2021 et compensation pour la collecte sélective 2021

CONSIDÉRANT Que la firme DCA a produit les états financiers 2020;

CONSIDÉRANT Que le conseil municipal souhaite renouveler ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

De mandater la firme DCA, comptable agréé, pour l'audit 2021 au montant de 13 900\$, taxes en sus, ainsi que l'audit concernant la compensation pour la collecte sélective et des matières recyclables au montant forfaitaire de 1 600\$ taxes en sus.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.197 Embauche journalier à la voirie – Monsieur Mathieu Beauparlant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un journalier de plus à la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mathieu Beauparlant était employé saisonnier ;

CONSIDÉRANT QU' En 2020, Monsieur Beauparlant a été à l'embauche de la Municipalité pour une durée de 24 semaines ;

CONSIDÉRANT QUE Pour l'année 2021, Monsieur Beauparlant a cumulé 28 semaines de travail en date d'aujourd'hui ;

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Guy Cloutier

Et résolu :

Que le conseil municipal procède à l'embauche de Monsieur Mathieu Beauparlant à titre de journalier à la voirie.

Que le conseil municipal reconnaît l'ancienneté de 52 semaines et que les avantages seront en considération de la politique des employés en vigueur.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.198 Offre de service d'abat poussière pour 2022

CONSIDÉRANT Que la municipalité fait étendre de l'abat-poussière soit le chlorure de calcium 35% (AP-35) dans le stationnement adjacent au parc Jean-Louis-Poulette;

CONSIDÉRANT Que Les Entreprises Bourget Inc. ont effectué l'épandage en 2021;

CONSIDÉRANT Qu'une offre est déposée par Les Entreprises Bourget Inc. au tarif de 0.35 \$/litre soit 1050.00\$, taxes en sus, pour un volume de 3 000 litres;

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission des Entreprises Bourget au montant unitaire de 0,3500\$ par litre et le transport à 350\$, sans les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.199 Dérogation mineure – 125, avenue Bellerive

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure déposée le 25 octobre 2021 par les propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 125, avenue Bellerive, lot numéro 3 450 334, conformément au règlement numéro 269 intitulé : « Règlement numéro 269 permettant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »;

CONSIDÉRANT Que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a tenu une rencontre le 2 novembre 2021 et qu'il a procédé à une analyse de la demande en tenant compte de tous les éléments inhérents à ce dossier pour faire connaître ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT Que cette demande vise :

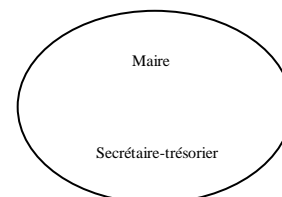
Régulariser la marge avant et latérale de la maison. La marge avant de 5.87 mètres et latérale de 1.92 mètres ne respecte pas le minimum requis (avant 6 mètres et latérale 2 mètres) selon la grille de spécification ;

CONSIDÉRANT Les recommandations du CCU à savoir que la demande de dérogation pourrait être accordée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière



Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde la dérogation suivante aux propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 125, avenue Bellerive, lot numéro 3 450 334, à savoir :

- Régulariser la marge avant et latérale de la maison. La marge avant de 5.87 mètres et latérale de 1.92 mètres ne respecte pas le minimum requis (avant 6 mètres et latérale 2 mètres) selon la grille de spécification

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier annule les frais de 350.00\$ concernant la demande de dérogation mineure considérant que cette irrégularité est causée par la rénovation cadastrale de 2008.

Que cette dérogation ne dispense pas le demandeur d'obtenir toute autorisation ou permis requis par toute autre loi ou règlement, le cas échéant.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.200 Remerciement

CONSIDÉRANT QUE le 21 octobre dernier, la bibliothèque Léopold-Desrosiers de Sainte-Geneviève-de-Berthier a eu l'immense honneur de remporter le prix Distinction pour la meilleure Gestion 2021 ;

est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Guy Cloutier

Et résolu :

De remercier Madame Danielle Chicoine pour le travail exceptionnel qu'elle et son équipe font dans la gestion de notre bibliothèque municipale.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.201 Infotech - Contrat

ATTENDU que la Municipalité a conclu un contrat avec Infotech le 17 septembre 2019;

ATTENDU qu'à l'expiration du contrat, Infotech a mis en demeure la municipalité alléguant une reconduction automatique du contrat jusqu'au 30 septembre 2023;

ATTENDU que suite à des négociations entre notre procureur et la procureur de Infotech, une proposition de règlement a été soumise le 3 novembre 2021;

ATTENDU que, dans les circonstances, il est préférable de régler hors cour le litige avec Infotech;

EN CONSÉQUENCE,

est proposé par le conseiller René Darveau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

QUE le conseil accepte de régler le litige avec Infotech selon la proposition de retirer la licence de consultation et de réduire le nombre de licences en mise à jour de quatre (4) à une (1) pour un contrat se terminant le 30 septembre 2023, pour un montant annuel de 4 650\$ par année plus les taxes applicables.

Un nouveau contrat devra être signé dans lequel la clause de reconduction automatique devra être retirée.

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer les documents de transaction et le contrat.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.202 Commission de protection du territoire agricole du Québec – Résolution d’appui dossier 2900-46-5878

CONSIDÉRANT que la demande présentée par Monsieur Alain Lavoie visant l’achat d’une partie du lot numéro 3 450 093 du cadastre du Québec, permettrait l’agrandissement d’emplacement résidentiel pour régulariser l’occupation;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier ;

POUR CES MOTIFS,
est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier appuie la demande présentée par Monsieur Alain Lavoie ;

Que la présente résolution, incluant tous les documents inhérents à la demande, soit envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu’à Monsieur Alain Lavoie, demandeur dans ce dossier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.203 Membres de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller René Darveau
Et résolu :

Que les trois membres représentant la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier sont :

- Léo Soulières
- Guy Burelle
- Alain Laferrière

Que le représentant au conseil d’administration de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l’année 2022 est Monsieur Léo Soulières et son substitut est Monsieur Guy Burelle.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.204 Calendrier des séances ordinaires 2022

CONSIDÉRANT

l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 :

10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 6 septembre, 3 octobre, 7 novembre et le 5 décembre à 20h00 au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.205 Nordikeau – Renouvellement offre de service

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que le conseil municipal renouvelle l'offre de service numéro OS-00127 de Nordikeau concernant les prélèvements et analyses de l'eau fournie par le réseau de Ste-Élisabeth au montant de 3 853.96\$, taxes incluses.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.11.206 Clôture et levée de la séance

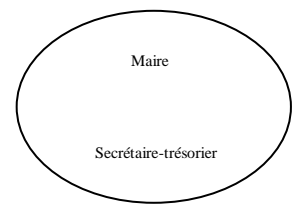
Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h41.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Robert Pufahl
Maire

Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale et
Greffière-trésorière



« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Robert Pufahl
Maire

